# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 26 Joumada I 1444**
**20 Décembre 2022**

**N° 150**

**38ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2284**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **2288**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **2292**
Homologation de résolutions ..... **2292**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2292**
Avis aux créanciers..... **2296**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2297**
Autres sociétés ..... **2298**
**Divers**
Avis au public..... **2298**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**SOCIETE MARITIME GENMAR "SA"**

**Société anonyme**

**Au capital de 1000 000 Dinars**

**MF : 433074A/A/M/000**

**Siège social : Zone Portuaire Radés - 2040 Radés**

Suivant procès-verbal de délibérations de l'assemblée générale ordinaire sous-seing privé en date du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances de Radés le 6/12/2022 enregistrement sous le n°22703536, Quittance n°M077655, et publié au registre national des entreprises en date du 7/12/2022 sous le n°2022156813. L'assemblée décide à l'unanimité :

1- Ratification du mode et délais de convocation.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2019 et 2020

3- Approbation des rapports du commissaire aux comptes concernant les exercices 2019 et 2020

4- Approbation des états financiers arrêté au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020

5- Affectation du bénéfice de l'exercice 2019 et 2020.

6- Nomination de commissaire aux comptes société FORUM CONSEIL AUDIT pour les exercices 2022 à 2024.

7- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre des exercices 2019/2020/2021.

8- Nomination des Administrateurs pour les années 2022/2023/2024 comme suit :

- Monsieur Noureddine Younsi
- Monsieur Ahmed Younsi
- Madame Wassila Younsi
- Madame Jihene Younsi.
- Madame Rim Younsi.

9- Quitus au Président Directeur Général Mr Ahmed Younsi au titre des exercices 2019/2020/2021.

10- Nomination du président directeur général Monsieur Ahmed Younsi pour les fonctions de Président Directeur Général avec les pouvoirs les plus entendus pour une nouvelle période de trois ans allant du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

2022R02979SANB2

---

**SOCIETE MARITIME GENMAR "SA"**

**Société anonyme**

**Au capital de 1000 000 Dinars**

**MF : 433074A/A/M/000**

**Siège social : Zone Portuaire Radés - 2040 Radés**

Suivant procès-verbal de délibérations du Conseil d'administration daté du 6/12/2022 enregistré à la recette des finances de Radés le 6/12/2022 enregistrement sous le n°22703537, Quittance n°M077659, et publié au registre national des entreprises en date du 7/12/2022 sous le n°2022156813, le Conseil décide à l'unanimité :

1- La nomination de Monsieur Ahmed Younsi titulaire de la carte d'identité nationale n°07136574 comme Président Directeur Général pour une nouvelle période allant du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

2- La délégation des pouvoirs les plus étendus au Président Directeur Général, pour agir partout où besoin sera au nom du conseil d'administration de la société.

2022R02980SANB2

---

**Augmentation de capital social**

**Société Intégration des solutions Informatiques**

**Société anonyme**

**Au capital de 460 000.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble Cléopâtre Centre Urbain Nord Tunis 1082**

**Matricule fiscal : 1283486P**

**Objet social : Vente et développement Logiciel informatique**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 8 novembre 2022, enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 21 novembre 2022 sous le n°22709473 a été déposé au Registre National des Entreprises le 7 décembre 2022 sous le numéro AC011732022.

Les associés ont décidé :

Augmentation de capital social d'un Montant de : 600 000.000 Dinars, et ce par apport en numéraire. Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire sont versés auprès de la Banque Zitouna Cité El Mahrajen El Menzah 1 dans un compte indisponible sous le numéro 25073000000106367212

Le capital social est fixé à la somme d'un million soixante-dix mille dinars (1 070.000) Dinars, divisé en dix mille sept cent (10 700) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture par anticipation.

2022R02981SANB2

---

**Société de Transport du Sahel**

**Société anonyme**

**Au capital de 400.000 Dinars**

**Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse**

**RC : B187451996**

**MF : 0004698Q**

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel en date du 9 décembre 2022, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance de Sousse en date du 9 décembre 2022 sous le numéro 22704671 reçu numéro 61610, il a été

mis à jour le registre national des entreprises en date du 13 décembre 2022 reçu numéro 2022P27564158 suite à la décision de nomination de Monsieur Ahmed Ameur Gestionnaire Mandataire de la société de Transport du Sahel.

2022S01478SANB2

---

**Augmentation de capital et ouverture des délais de souscription**

**Société Polyclinique CHAAMBI**

**Société anonyme**

**Au capital de 7.500.000 dinars**

**Siège social : Route Hassi Elfrid km 1 Kasserine**

**Identifiant Unique : 1217424D**

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 4 décembre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés en date du 12 décembre 2022 sous le n°22706161 quittance M106795, il a été décidé l'augmentation du capital en numéraire de 1.000.000 dinars pour passer de 7.500.000 dinars à 8.500.000 dinars répartis sur 10.000 nouvelles actions de 100 dinars l'action.

Chaque actionnaire dispose des droits préférentiels proportionnellement au nombre d'actions détenus dans le capital, avec une possibilité de souscription à un montant inférieure à son droit, chacun selon ses capacités.

Date d'ouverture des souscriptions : à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Date de clôture des souscriptions : 15 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT Chaque actionnaire ne souscrivant pas dans les délais est réputé défaillant.

Les sommes relatives aux souscriptions seront déposées dans un compte indisponible réservé à cette augmentation.

2022X01580SANB2

**Augmentation de capital**

**Notice destinée à l'information du public**

**Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales**

Dénomination : Société Union Financière Holding SA.

Forme : Société anonyme,

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia BP 66 - 1080 Tunis.

Objet social : La détention et la gestion des participations directes ou indirectes dans le capital d'autres sociétés.

Capital social : 65 000 000 dinars en cours d'augmentation à 80 000 000 dinars.

Durée : 99 ans.

Identifiant Unique : 0446998G.

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2022 enregistrée à la Recette des finances Rue de Paradis Ariana le 16 septembre 2022 sous le n°22507231, Quittance n°M105082 a été déposée au Registre National des Entreprises le 2 décembre 2022 sous le n°AC011672022 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée Générale de la société décide d'augmenter le capital social de la société de la somme de 15000 000 dont 10000 000 dinars par l'incorporation des réserves facultatives et par conséquent l'émission de 1 000 000 actions gratuites, et 5 000 000 en numéraire à libérer de la moitié à la souscription et par conséquent la création de 500 000 actions nouvelles.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte indisponible n°01001020119202266107 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank «ATB», Agence centrale Tunis.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2022403075SANB2

---

**Augmentation de capital**

**Notice destinée à l'information du public**

**Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales**

Dénomination : Société Industrielle Hydra-Mécanique HYDROMECA SA.

Forme : Société Anonyme.

Siège social : Rue de l'énergie, ZI Charguia 1 Tunis Carthage.

Objet social : La fabrication industrielle d'équipement hydrauliques et mécaniques

Capital social : 3 500 000 dinars en cours d'augmentation à 5 000 000 dinars.

Durée : 99 ans.

Identifiant Unique : 003050Z.

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2022 enregistrée à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 8 novembre 2022 sous le n°22505040 Quittance n°7849 a été déposée au Registre National des Entreprises le 13 décembre 2022 sous le n°AC011802022 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée Générale de la société décide d'augmenter le capital social de la société de la somme de 1 500 000 dinars pour le porter de 3 500 000 Dinars à 5 000 000 Dinars par l'incorporation de créance, détenue à l'encontre de la société par la société Union Financière Holding et par conséquent la création de 150 000 actions nouvelles à libérer de la totalité à la souscription.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription.

2022403076SANB2

---

**Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme**

**Ne faisant pas appel public à l'épargne**

**EO DATA CENTER**

**Société anonyme**

**Au capital de 30.900.000 dinars**

**Siège social : Z.I Ennfidha Lot 47-48 Sousse**

**Identifiant unique : 1090273G A/M/000**

**Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales**

Dénomination sociale de la société : EO DATA CENTER

Forme juridique : Société anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Trois Millions Quatre Cent Mille (3.400.000) Dinars.

Siège social : Z.I. Ennfidha Lot 47-48 Sousse.

Objet social : Services informatiques et la fourniture des services internet.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2022 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis le 06 décembre 2022, Enregistrement n°22705453, Quittance N°8457 a été déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 (Centre National du Registre des Entreprises - Tunis) le 13 décembre 2022 sous le numéro AC911812022.

Nombre d'actions à souscrire : Trois cent quarante mille (340.000) actions à souscrire entièrement par conversion de créances.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice;

Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2022403081SANB2

## SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

**Dissolution et de distribution des fonds restants suite à la liquidation**

**De la SOCIETE ETS ABDELKADER EL GOLLI & FILS - Sarl**

**Capital social : 40.000 DT**

**Siège de liquidation : 27 Rue 9 Avril - Hammam Sousse 4011**

**Matricule fiscal : 0044696K**

Suite au P.V. de l'assemblée générale de dissolution de la société du 31/12/2020 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse sous le numéro 21500082 du 8/01/2021- Dépôt RNE sous le n°20213180 du 12/01/2021 et en vertu de la décision de l'assemblée générale du 7/12/2022 relative à la clôture de la liquidation telle qu'enregistrée à la recette des finances Hammam Sousse sous le numéro 22706625 du 7/12/2022- Dépôt RNE sous le n°2022163116 du 13/12/2022, Mr Abdelkader EL GOLLI déclare que les fonds restants à la société ne sont qu'un crédit de 642365,892 D au profit du liquidateur Mr Abdelkader EL GOLLI.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours de la présente publication. Cet avis a été publié aux journaux : "LA PRESSE" p. 11 et "ESSAHAFA" p.19 en date du 10/12/2022

2022S01476SRLB2

---

**Dissolution et de distribution des fonds restants suite à la liquidation**

**De la SOCIETE SASTEM - Suarl**

**Capital social : 5.000 DT**

**Siège de liquidation : Tiba - Takelsa - Nabeul**

**Matricule fiscal : 1615068 W**

Suite au P.V. de l'assemblée générale de dissolution de la société du 02/11/2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse sous le numéro 22503124 du 3/11/2022 - Dépôt RNE sous le n°2022124070 du 8/11/2022 - et en vertu de la décision de

l'assemblée générale du 17/11/2022 relative à la clôture de la liquidation telle qu'enregistrée à la recette des finances Akouda sous le numéro 22702723 du 8/12/2022 - Dépôt RNE sous le n°2022163092 du 13/12/2022, Mr Naceur Eddine Ben Othmane déclare que les fonds restants à la société sont de l'ordre de 5541,315 Dinars qui seront distribués dans un délai de 90 jours à compter de la date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut faire opposition avant l'expiration du délai indiqué ci-dessus auprès du liquidateur.

Cet avis a été publié aux journaux : «LA PRESSE» p. 11 et «ESSAHAFA» p.19 en date du 10/12/2022.

2022S01477SRLB2

---

**Société PANNEAUX DU MAGHREB**

**SARL au capital de 7600.000**

**Siège social : Centre Urbain Nord City Center 1082 Tunis**

**RNE : 1343564W**

**MF : 1343564 W/A/M/000**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue 14/12/2022, enregistré à la recette des finances de Kala Kébira le 14/12/2022 sous quittance n°M066543 et enregistrement n°22702558 et enregistré à la RNE sous n°2022164719, il a été décidé :

- Acceptation de la démission du gérant GHEDAMSI Ali.

- Fixation des pouvoirs du cogérant GHEDAMSI Med Salah.

2022S01486SRLB2

---

**Augmentation de capital**

**ENTREPRISE DU PROGRES INDUSTRIEL «E.P.I»**

**SARL au capital de 2 700 000 dinars**

**Siège social : Rte Menzel Chaker Km 4.5 Z.I. Oued Chaabouni Sfax**

**Mat. Fiscal (Identifiant unique) : 0580162V**

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax le 8 novembre 2022 sous le n°22505078, il appert que le capital de la société «Entreprise du Progrès Industriel» est porté de 2 700 000 dinars à 3000 000 dinars.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises Sfax le 28 Novembre 2022 dossier n°2022145672.

2022X01594SRLB2

---

**Nomination du commissaire aux comptes**

**ENTREPRISE DU PROGRES INDUSTRIEL «E.P.I»**

**SARL au capital de 2 700 000 dinars**

**Siège social : Rte Menzel Chaker Km 4.5 Z.I. Oued Chaabouni Sfax**

**Mat. Fiscal (Identifiant unique) : 0580162V**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2022 enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax le 17 octobre 2022 sous le n°22804637, la société «OPTIMA AUDIT» SARL au capital de 6000 dinars sise à Gafsa route Sidi lich (identifiant unique 1024808W) est nommée commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022-2023 et 2024.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises de Sfax le 7 Novembre 2022, dossier n°2022122828.

2022X01595SRLB2

---

**MUZELLE DULAC TUNISIE «MDT»**

**Société à responsabilité limitée Non-Résidente**

**Capital social : 340.000 Dinars**

**Siège social : 5, Rue 62125- Zl Ibn Khaldoun - 2042 Cité Ettahrir Supérieur - Tunis**

**Identifiant Unique : 1272040B**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 25/11/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis en date du 7/12/2022 sous Qn°8490 En°22805470.

- Les associés ont nommé Mme Goutagny Ingrid Hélène Elisabeth en qualité de 2ème gérante pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1272040B le 9/12/2022 sous dossier n°2022159804.

2022403069SRLB2

---

**SIPERFINA SARL**

**Société à Responsabilité limitée Non-Résidente**

**Capital social : 52.020 Dinars**

**Siège social : 43, Avenue Habib Bourguiba - Le Colisée - Tunis**

**IU : 1024880E**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21/11/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 7/12/2022 sous Qn°08494 En°22805474 & suivant 1er acte de cession de parts sociales du 25/11/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 7/12/2022 sous Qn°8493 En°22105473 & suivant 2ème acte de cession de parts sociales du 22/11/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 7/12/2022 sous Qn°8492 En°22105472

- Les associés ont agréé les cessions de parts sociales suivantes :

Cession par Mr. Fady Perche-Bassila de 657 parts sociales au profit de la société MANUPACTORS INVEST

Cession par la société Berphina SA de 3.900 parts sociales au profit de la société MANUFACTORS INVEST.

Un exemplaire du P.V et des actes ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises sous

l'identifiant unique n°1024880E le 13/12/2022 sous dossier n°2022163078.

2022403085SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Donation de droit d'un fonds de commerce**

Par donation en date du 26/5/2022 enregistré à la recette des finances, rue el jazira, Tunis, le 23/8/2022, quittance n°MO59344, publiée sous le journal El Chourouk en date du 15 décembre 2022 monsieur Allaeddine el Behi dont son adresse est au 26 rue Apolon jardins de Carthage, Tunis, donne tous les droits de fonds de commerce ayant pour objet : l'éducation privé, sis au 35 rue Lénine, coin rue de Paris n°37 premier étage, Tunis, à Yosr el Behi, dont son adresse est à la villa n°4, marina, Gammarth.

Toutes les oppositions seront acceptée entre les mains à qui la donation est faite dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT auprès du local de fonds de commerce sis au 35 rue Lénine, coin rue de paris n°37 premier étage.

2022T01338FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 9/12/2022 sous le n°22209866 quittance n°130266 Mr Sabeur Ben Hédi Hammemi a vendu à Mme Hédia Bent Mustapha Hammemi tout son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour commerce de Prêt à Porter exploité à la rue de l'aéroport n°49 Dar Fadhal La Soukra 2036 Ariana.

Les oppositions doivent être adressées chez le Maître Chadia Mraïhi avocate son bureau sis à la rue de l'aéroport n°27 La Soukra 2036 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 15/11/2022.

2022T01341FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP en date du 17/11/2022 enregistré à la recette des finances de Kairouan en date du 28/11/2022 quittance n°M096262 n° d'enregistrement 22204412 Sté SHOES GQLLERY a vendu à Mr Nabil Radhoueni la totalité d'un fonds de commerce «SHOES GQLLERY» exploité dans le local sis à l'avenue Moez Ben Bedis num 2 Kairouan 3140 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains du maître Ben Kridis Imed avocat, 35 avenue Habib Bourguiba le Bardo 2000 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 15/02/2022.

2022T01342FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kélibia en date du 2/12/2022 quittance n°M072546 n° d'enregistrement 22202937 Mr Fouad Benmakki cin n°06455418 a vendu à Mr Mohamed Laaroussi Mhamdi cin n°05134482 tout le fonds de commerce sis à la rue Ali Benghehem Kélibia exploité en restaurant fast-food les oppositions seront admises aux mains de Mr Mohamed Laaroussi Mhamdi à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T, déjà publié au journal quotidien n°6673 en date du 9/12/2022 page 28 (IP222/12258).

2022R02976FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine 7/12/2022 quittance n° M107580, enregistrement 22203816. Mr Maher Ben Ahmed Khlifi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente de volaille et ses dérivés sis au local n°9 Bloc 4A cité Diar Ben Mahmoud Agba Tunis à Mr Walid Ben Mizouni Khdhaouiria

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/12/2022.

2022R02978FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 1 et 2 et 5 décembre 2022, enregistré à la recette des finances rue de Ghandi le 7/12/2022 sous le numéro 2679149, quittance n°M104120, Madame Amel Hinchiri ; titulaire de la CIN n°00755038 délivrée à Tunis le 16/12/2014 et demeurant à la résidence Hannibal app.3 la Marsa, Tunis; avait vendu à la dame Samira Attia, titulaire de la CIN n°01553530 délivrée à Tunis le 16/01/2017 et demeurant à n°1 rue Kalaa Seghira cité Rafaha Mnihla Ariana, tout le fonds de commerce n°15 au rez-de-chaussée de centre commerciale Palmarium, où elle exerçait l'activité commerciale.

Toutes éventuelles oppositions devront être obligatoirement constatées entre les mains de l'acheteur et notifiées à l'adresse du n°1 rue Kalaa Seghira cité Rafaha Mnihla Ariana, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 16/12/2022.

2022R02984FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé le 14/10/2022 et enregistré à la recette des finances de Benguerdene le 4/11/2022 sous le n° de reçu M006964 et sous le n° d'enregistrement 22201212 ;

Madame Lafi Hayet titulaire de la CIN n°03590885 a vendu aux Messieurs Ben Othmene Mabrouk titulaire de la CIN n°03564238 et Monsieur Mahdi Raouf titulaire de la CIN n°05738110 la totalité du fonds de commerce pour l'activité de la vente de ligne téléphonique et accessoire.

Les oppositions sont recevables dans le délai légal auprès du vendeur Lafi Hayet à domicile de la cité maison de culture Benguerdene.

Un extrait de cet acte de location a été publié au journal «Alchourouk» du 30/11/2022.

2022R02986FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Par acte de cession portant légalisation de signature en date du 24 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Cité administrative Ariana, sous le numéro 22206456 du 30 novembre 2022 quittance numéro M146127 a été cédée la totalité du fonds de commerce ayant pour objet salle d'exposition et de vente de produits divers situé au numéro 21 Avenue de Tunis, Ariana Ville, 2080 Tunis, par la société «ATCI» SARL numéro RNE 0930771P à la société «S3P Distribution Tunisie» SARL enregistrée au RNE numéro 1388238C pour un prix de 20 000, 000 Dinars.

Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publication est parue au journal Achourouk en date du 16/12/2022.

2022S01480FCCC2

**Cession d'un fonds de commerce**

Par acte de cession portant légalisation de signature en date du 24 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Cité administrative Ariana, sous le numéro 25206457du 30 novembre 2022 quittance numéro M146134 a été cédée la totalité du fonds de commerce ayant pour objet vente en détails de matériaux électriques et quincaillerie situé au numéro 21 Avenue de Tunis, Ariana Ville, 2080 Tunis, par la société «Aref Electricité» SUARL numéro RNE 13547371J à la société «S3P Distribution Tunisie» SARL enregistrée au RNE numéro 1388238C pour un prix de 80 000,000 Dinars.

Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publication est parue au journal Achourouk en date du 16/12/2022.

2022S01481FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 24/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/12/2022, quittance n°M069113, sous n°22207479, Mr. Salah Belhaj Youssef, CIN n°06786604, habite à cité Erriadh 10 Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à l'avenue Ibn Khaldoun n°5 Monastir, avec ses éléments corporels et incorporels, ayant comme objet : Vente de la viande de volaille et ses dérivés et viande de toutes sortes, à Mme. Sameh Cherif CIN 06783598, habite à 231 rue Remada Monastir à un prix égal à 20.000 dt.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Zouhaier Ghedira à son adresse : Avenue de la République Monastir, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à la quotidienne Echourouk du 9/12/2022.

2022S01482FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté du 30/11/2022 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 30/11/2022, n° de quittance M80203.

Monsieur Fradj Bahri vend et cède à Monsieur Mohamed Ben Hsine la totalité du fonds de commerce destiné pour activités industrielles et commerciales sis à l'avenue Habib Bourguiba Jammel.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître KAMILIA SAIDI Avocate sise à rue HSANE BORJI JEMMEL dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 15/12/2022.

2022S01484FCCC2

---

**Renonciation au fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances Akouda le 5 décembre 2022, sous le n°22202691, quittance n°40688, les héritiers de Salem El Adjmi Boukaf renoncent à leurs droits au Fonds de Commerce situé à 2 Rue 2 Mars Akouda, dont l'objet est la vente des pièces de rechanges des cycles et motocycles et ce au profit de leur frère Wissem Ben Salem El Adjmi Boukaf.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Bannour Hayet sis au Boulevard de l'environnement Akouda. Cet avis a été publié le 16/12/2022 au journal Le Quotidien.

2022S01485FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un contrat de vente légalisé le 9/12/2022 et enregistré à la Recette des finances d'Agareb Sfax le

9/12/2022 (numéro d'enregistrement 22201068 quittance n°M025640) Jilani Atoui demeurant à Agareb cité Khadra Sfax, a vendu à Wassim Al-Ashhab demeurant à Essoualem Agareb Sfax, tous les actifs commerciaux exploités à la vente de fruits secs Rue Habib Bourguiba, Arrêt de bus à Agareb, Sfax. Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Chakroun Mondher, Avocat à la cour à son adresse à Sfax, immeuble les quatre saisons sixième étage bureau n°C6/2 Bab bhar.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 16/12/2022.

2022X01583FCCC2

---

**Avis**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route EL AIN Sfax le 12-12-2022 sous le numéro 22204664 quittance n°M061742 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat à Sfax, Mr Ben Mahmoud Achraf CIN n°11121490 du 16-3-2017, demeurant à la route Bouzayen avenue Omar Ben Jmeaa Gremda Sfax, a vendu à Mme Derbel Safa CIN n°08890602 du 18-3-2009, demeurant à la rue Tbolbi n°369 Gremda Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à la route Lafrane km 8 Markez Wali 3042 Sfax, exploité en tant que Boucherie.

Les oppositions se font entre les mains de Mme Derbel Safa, à la route Afrane km 8 Markez Wali 3042 Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est à la route Lafrane km 8 Markez Wali 3042 Sfax.

Cette annonce a été publiée le 15 décembre 2022 aux journaux Echourouk et Le Quotidien.

2022X01584FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ain Sfax quittance n°M031134 enregistrement n°22201587 en date du 29 avril 2022, aussi l'acte de précision d'un fonds de commerce enregistré à la même recette et la même date quittance n°M031135 enregistrement n°22901588, Mourad Zaghdane titulaire de la CIN n°01298003 résident au 14 rue dag Hammarskjld 2ème étage, cède pour son compte et le compte de ses frères Tajeddine Zaghdane, Imed Zaghdane Hatem Zaghdane et Mohamed Zaghdane suivant une procuration pour le compte de Mondher Elleuch titulaire de la CIN n° 11042941 résident à la route Ain km 5 Sfax, toutes leurs parts légales indivisées de tout le fonds de commerce sis à la route Ain km 5.5 Sfax destiné à l'industrie et la vente de la pâtisserie traditionnelle avec tous les éléments corporels et incorporels leurs revenant de leurs maman la défunte Souad Belhsan de son mari décédé avant elle Mohamed Ben Mahmoud Zaghdane.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce objet de cet avis dans les vingt jours qui suivent sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien "la Presse" le 14 décembre 2022.

2022X01586FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte de donation du 02/12/2022 enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarouk Sfax le 8/12/2022 quittance n°M065283 coupon n°40 bulletin n°73 des huissiers notaires Mrs Sami SELLAMI et Mourad Hajjem, Moncef Marouane a cédé à son fils Kays tout le fonds de commerce exploité en mécanique générale avec tous les éléments corporels et incorporels sis à la route Menzel Chaker km 1 rue Manaa Sfax.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce objet du présent avis dans les vingt jours qui suivent sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien "la Presse" du 14 décembre 2022.

2022X01587FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 5/11/2022 enregistré à la recette des finances de Gremda le 6/11/2022 sous le n°222071031 quittance n°M040741 la Sté Magasin Du SUD représentée par son représentant légal, son identifiant unique 1184709H, sise à Sfax a vendu à la STE HARMONY MEUBLES représentée par son représentant légal, son identifiant unique 1184709H, sise à Sfax la totalité du fonds de commerce exploité en commerce du meubles et Ameublement en détail sis à l'avenue Abou Al Kacem Chebbi prés de la Souk centrale Gafsa, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien "ESSABEH" sous le n°23517 en date du 10/12/2020.

2022X01590FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 7/12/2022 enregistré à la recette des finances de la route de Tunis à Sfax le 13/12/2020 sous numéro M108938, numéro de quittance 22203864 Monsieur Tarek Ben Fawzi Karaa titulaire de la carte d'identité numéro 08821347 inscrit au RNE sous le numéro H1184104 demeurant à la cité des chemins de fer bloc 11 appartement 2 Sfax a vendu à Madame Amel bent Abdelkader Cherif épouse Mahmoud Medhioub titulaire de la carte d'identité numéro

01280339 demeurant à 133 rue Ali Ben Ghdhehem Sekit Ezzit Sfax la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels sis à la cité des jardins immeuble Mahdi magasin n°30 Sfax et qui est conçu pour le commerce des services informatiques, bureautiques et publicitaires.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'avocate Maître Siwar Fourati ayant son bureau à l'immeuble cartago bloc B 21 Sfax.

Cet avis est paru dans les journaux Essabeh et le Temps en date du 15/12/2022, PS2200600.

2022X01592FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé, en date du 2 et 5 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de Raoued le 8/12/2022 quittance n°M125006 enregistrement n°22205199. La société TUNISIE POINT CHAUD, SARL inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0785573W, ayant son siège social à la zone industrielle Bir El Kasaa Ben Arous, a cédé à Madame Latifa Ben Fraj, titulaire de la carte d'identité nationale n°00737011 délivrée le 30/5/2019 un fonds de commerce exploité dans un local ayant pour objet une pâtisserie et boulangerie situé à l'avenue Habib Bourguiba cité La gazelle nord Ariana.

Les oppositions doivent se faire au domicile de l'acquéreur sis au 12 rue Aloukhoua Mannouba dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été publiée au journal la Presse du 14/12/2022.

2022403074FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 8/12/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 9/12/2022 (n°22206181 reçu M102418). La Société "EVOQUE MODE" société à responsabilité limitée M.F 1723408Z représenté par sa gérante Madame Oumaima Ben El Heni a cédé la totalité d'un fonds de commerce destiné à la vente des chaussures en détails et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue de Ali Bach Hamba n°4 Grombalia 8030 en faveur de Mr Wissem Belgacem domicilié au nahj Anter, Grombalia.

Toutes les oppositions doivent être faites dans le local du fonds de commerce auprès de l'acquéreur Mr Wissem Belgacem dans un délai de vingt jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au journal Assabah le 14/12/2022.

2022403079FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'el Menzah IV en le 8/12/2022 quittance n°158429 enregistrement n°22208639 Mr. Oussema Ben Fathi Ben Houssine Loukil a vendu aux Messieurs Mohamed Aziz Ben Rafik Ben Mustapha El Henchiri c.i.n 07440517 et Mohamed Khalil Ben Rafik Ben Mustapha El Henchiri c.i.n.07484659 tout le fonds de commerce sis au magasin n°3 de l'immeuble Riadh Ennasr faisant l'angle de l'avenue Hédi Nouira et l'avenue Chedly Ben Abdallah Cité Ennasr2 Ariana destiné au commerce exclusif de pizzeria et fast-food et vente de boissons sous l'enseigne Pizza et Pasta la Pampa avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 15 décembre 2022.

2022403083FCCC2

# Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/11/2022 enregistré à la recette des finances Habib Thameur, Tunis le 7/12/2022 sous le n°22303820, Mr Béchir Ben M'nouar Zreli a loué à la société «Minoucha collection» représentée par sa gérante madame Monia Ben Sassi, la totalité du fonds de commerce sis au 02 avenue de France, avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels et ce pour la période allant du 1er novembre 2021 au 30 novembre 2024. Cette location a été publiée au journal «Echourouk» du 14/12/2022.

2022T01337FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances à El Mansoura Kairouan le 02/11/2022 sous n°22304085 Quittance n°M087401. Mr Ahmed Houarbi, titulaire de la CIN n°07745257, a loué à Mr Faycel Massoudi, titulaire de la CIN n°02013854, totalité du Fonds de Commerce du local destiné Fast-food (I.Unique : 1601253X) sis à la Rue Mohamed Ali Bey Kairouan Sud, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 6 mois non renouvelables à partir du 01/12/2022 au 31/5/2023. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 17/12/2022.

2022S01487FCCC3

---

**Contrat de location d'un fonds de commerce**

**Gérance libre**

Par contrat de location à la signature légalisée à la municipalité de Houmt Essouk Djerba au 20/10/22 enregistré

à la recette des finances de Djerba au 21/10/2022 sous le numéro 22304651 reçu numéro MO91321 Monsieur Slimane Ben Bechir Boucetta titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03571378 a loué à Monsieur Atia Ben Taeb Ben Atia titulaire de la carte d'identité nationale 03574622 tout le fonds de commerce -soit- un local à ouverture vers l'est, au deux portes, sis au 70 rue Mohamed Badra pour exercer la vente de matériel paramédical et fournir des services paramédicaux, et ce pour une période d'une année renouvelable à partir du 01/11/2022.

2022403082FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution de Syndic de copropriété**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 12 juillet 2021 enregistré à la Recette des Finances en date du 9 décembre 2021 sous quittance n°M010122 et sous n° d'enregistrement M21707894, il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence Espoir ayant son siège à Résidence l'Espoir El Mourouj 5 et avec la composition suivante :

M. Lamine Briki : Président

M. Zied Znaidi : Trésorier

M. Haythem Henchiri : membre

M. Mahdi Laajili : membre

2022R02982APSF1

---

**Constitution d'une amicale**

Nom : AMICALE DU PERSONNEL D'ATTIJARI LEASING

Siège : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis

Les objectifs de l'amicale :

- Consolidation des liens entre les employés d'Attijari leasing,

- Honorer les personnels qui ont accompli leurs missions de manière optimale,

- Elargir les perceptions scientifiques et les horizons culturels de tous ses membres pour se tenir au courant du développement du secteur financier sur le plan national ainsi que le plan international afin de répondre aux besoins émergents à la lumière des transformations économiques et sociales mondiales

- Valoriser les efforts des employés dans tous les domaines.

Les membres :

Président de l'amicale : Lamjed Elkar

Secrétaire général : Souheil Ben Othmen

Trésorier : Houssem Eddine Khenissi.

2022R02985APSF1

---

**Constitution d'une association**

Association le progrès sportif des jeux individuels Degache

Salle de sports individuels, cité du nouveau Stade, Degache 2260 / Tozeur

Objectifs :

- Former et cadrer les jeunes et encourager à promouvoir leurs capacités physiques et morales et améliorer leur niveau sportif et éthique.

- Participer dans les différents compétitions sportives sous la grade de la ligue sportive à laquelle elle appartient.

Spécialités : Kick boxing

Les membres :

Président : Morched Sellemi

Trésorière : Fatma Hesseini

Secrétaire général : Karim Mastouri.

2022R02987APSF1

## Homologation de résolutions

**IMMEUBLE : 151 Avenue de la Liberté**

**Le Belvédère - Tunis**

Suivant le PV de l'AG en date du 4 novembre 2022 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche - Tunis, le 5 décembre 2022 sous le n°22805444 - Quittance n°M095804.

Il a été voté à l'unanimité ce qui suit :

- Nomination de Madame Olfa ATALLAH/GALICHET en qualité de présidente.

- Nomination de Monsieur Moez Kaaniche en qualité de trésorier.

Ce bureau est désigné jusqu'à la fin de l'année 2022 et pour une période de trois ans à compter du premier janvier 2023 (2023 - 2024 - 2025), conformément au règlement de copropriété.

2022403068APSF2

---

**Syndicat de la résidence ENNAJEH 2**

**Rue Mohamed Edorra Manar 2**

Suivant PV de l'assemblée générale de la résidence ENNAJEH 2 Rue Mohamed Edorra en date du 25 octobre 2022 enregistré à la recette des finances Elmanzah 9 Tunis sous la quittance M103778 sous l'enregistrement n°22804391 a signé le renouvellement de la mission du président de syndicat à Mme Rachida Dridi pendant 3 ans.

2022403072APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des

Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Abd Jlil Ben Kalifa Ben Hasen CIN; 00030074 du 16/01/1997, demeurant à Chabba Mehdia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier n°6086 Mahdia dénommé "Salwa 1" d'une superficie de 460 m². Il s'agit d'un lot de terrain bâti contenant une villa de deux étages.

Mise à prix : La mise à prix après remise de 40 % est fixée à : 428482 d.800.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 23/01/2023 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2022T01339VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Les héritiers de Abedelmajid Fdhila CIN ; 0639537, demeurants à Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier num : 36128 Mahdia dénommé "CHEL MEHDIA" d'une superficie de 1114 m². Il s'agit d'un lot de terrain contenant des bâtiments.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 1791750 d.000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 23/01/2023 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2022T01340VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière**

1) Poursuivant : Mme Imen Hidri, CIN: 04674420, domicilié au cabinet de son avenue Ali Belhouène Kelibia 8090, avocate EL AIR YOUSRA,

2) Partie saisie : Mr Nabil Belkoud, CIN : 00266053, domicilié à PLEBERTOZZI DANIELE N°33 PARMA ITALIA 1423 /Et au n°4 Cité de la Banque Ben Arous / Et au Bureau de son avocate Radhia Allouch sis à résidence Kahya 2 appartement 4, RDC, en face du gouvernorat de Ben Arous.

3) Avocate poursuivant : Maître EL AIR YOUSRA, avocate à la cour d'appel avenue Ali Belhouène Kelibia 8090.

4) Immeuble saisi : (suivant description de l'expert). Un terrain nu objet du titre foncier n°634344 Nabeul, constitué par la parcelle n°151 faisant partie du plan de morcellement du titre foncier n°576224 Nabeul, ayant une superficie totale de 380m² sis à Machiekhet Soliman gouvernorat de Nabeul.

5) Mise de prix : Cent soixante neuf mille quatre cent dinars (169.400.000dt).

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi vingt trois Janvier deux mille vingt trois (23/01/2023) au tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9h du matin.

7) Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les horaires du travail.

Observations :

A/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

B/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul.

C/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

D/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocate poursuivant; Maître EL AIR YOUSRA, pendant les jours et les heures ouvrables.

2022R02977VEPA1

---

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

**Après réduction de 40 %**

Il sera procédé le mercredi 4/01/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente des biens immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : la société Comptoir Central de Bois «CCB» SARL, Matricule Fiscal 948544 V, adresse route de Zéramdine - Jammel (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Béchir Ben Ahmed Ben Hassen BEN CHERADA, demeurant au 5 cité el basatine Jammel, CIN n° 04125061.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les biens immobiliers mis en vente :

1/ Le TF 29257 Monastir composé de la parcelle 163 et d'une superficie de 3730 m² situé à Jammel ouest gouvernorat Monastir. Selon l'expertise il s'agit d'un terrain agricole partiellement irrigué entouré d'un siège en cactus dans une zone à forte densité urbaine dotée d'une infrastructure et des nécessités vitales à proximité de la route de ceinture.

Le terrain est limité au nord et à l'est par la parcelle 141, au sud les parcelles 162-193.

2/ Le TF 49707 Monastir composé des parcelles 84-130-131 d'une superficie totale de 66817 situé à la délégation ghnada beni hassan gouvernorat de Monastir. Selon l'expertise, il s'agit d'un terrain contenant 240 oliviers productifs, il est situé à 250 m de la voie ferrée entre Menzel Hayet au niveau de la briqueterie et Sfax.

Il est limité :

à l'est par la parcelle 83, au sud la parcelle 84, au nord la parcelle 85, à l'ouest une voie agricole.

- La parcelle 130 : au nord et à l'est une voie agricole, à l'ouest la parcelle 81, au sud la parcelle 128-129.

- La parcelle 131 : au nord la parcelle 132, à l'est la parcelle 86, à l'ouest la parcelle 82, au sud la parcelle 85 et une voie agricole.

Mise à prix après réduction de 40 % :

1/ Titre n°29257 Monastir : Trente trois milles cinq cent soixante dix dinars (33.570, 000 DT).

2/ Titre n°49707 Monastir : Cent cinquante huit milles huit cent soixante dix dinars et 400 millimes (158.870, 400 DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 4.132,893 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S01488VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques**

**Suite à une saisie immobilière**

**Cabinet maître Karray Rached**

**Avocat à la cour de cassation à Sfax**

**Tel : 74 299 083**

L'adjudication aura lieu le mercredi 18/01/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis à 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Société Mutuelle de base de services Agricoles El Achech SMBSA EL ACHECH rc n°1128721997B dont le siège social est à el Achech Sfax

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise à El Achech Menzel Chaker gouvernorat de Sfax elle consiste en un bien qui était utilisé pour la collecte du lait, sa superficie est de 1140 m² délimité au sud par Farid et Tawfik Abdessalem, à l'est une route goudronnée d'où son entrée, au nord Jarboui Ben Abdessalem, à l'ouest Farid Ben Abdessalem, la propriété comporte une construction d'une superficie de 245m² elle comporte deux chambres, une salle centrale, une kitchinette, une véranda cotée sud, une autre coté nord, une grande salle dont le parterre est recouvert de carrelage, une salle d'eau est une chambre pour le gardien.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères 191.393.600 dinars.

Expert désigné : Mr Mohamed Sellami n° de téléphone 21521600.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2022X01585VEPA1

---

**Vente Immobilière**

**Etude Maître Hichem Ben Abbes**

**Avocat**

**Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000**

Poursuivant : Abdessamad Ben Mokhtar Ben Mohamed Faroukh, titulaire de la Carte d'identité nationale n°05329772, demeurant à la rue Majida Boullila immeuble Cité Centre mezzanine Sfax.

Partie saisie : 1/ Lotfi Ben Mohamed Ben Abdallah Souissi, titulaire de la Carte d'identité nationale n° 02036042 demeurant à la route de l'aéroport km 5,5 impasse Hakmouni, Elhajeb Sfax.

2/ Sihem Bent Mohamed Ben Ali Ben Sassi, titulaire de la Carte d'identité nationale n°01325020 demeurant à la Cité Ennour rue 2012 n°30 Sfax.

Avocat poursuivant : maître Hichem Ben Abbes, avocat sis à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble Carthago Bloc A 12 Sfax M.F. 000 PA 1011863 k

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°81358 Sfax dénommé "Ilyes" situé à la route de l'aéroport km 5,5 Sfax contenant un lot de terrain constitué d'une maison et un studio, dont la superficie est de 867 m².

Charges : - Opposition conservatoire inscrite sur la totalité du titre au profit de BH Bank d'un montant de soixante sept Milles Dinars inscrite le 18/5/2009 case 17/2019 n°245.

- Opposition conservatoire inscrite sur la totalité du titre au profit de Abdessamad Ben Mokhtar Faroukh d'un montant de deux cents cinquante milles Dinars inscrite le 9/9/2021 case 02/2021 n°2846.

Mise à prix : Quatre cent trente cinq milles Dinars (435.000,000 d) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : mercredi dix-huit janvier deux mille vingt trois (18/01/2023) à neuf heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax2 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2022X01593VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Ben ARBIA ASMA**

**Avocate à la cour de cassation**

**Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté**

**Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis**

**Tel/Fax : 71780721**

**MF : 000/A/P/767103Q**

1/ Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hédi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Mme Faouzia Bent Mohamed Ben Ali Cherif épouse serge valembois, demeurant à rue Farhat Hached, Grombalia, gouvernorat de Nabeul domiciliée chez Maître Kaffi Kmaiss, avocats sise à 25 rue Alissa Kairouan.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben ARBIA ASMA, Avocate à la cour de cassation.

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°35628 Kairouan sise à Sbikha Kairouan

5/ Prix de la vente : 91.230.000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 23/01/2023 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Kairouan.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2022403070VEPA1

---

**Vente d'un immeuble aux enchères publiques**

Poursuivant : La Société Tunisienne des Peintures ASTRAL, Société Anonyme au capital de 8.000.000 Dinars, ayant son siège social à Mégrine, route de Sousse GPI, Km 5,5 inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°002454 M.

Partie saisie :

Radhia Ben Mohamed Ghariani épouse Med Khalbous, CIN N°1831519, commerçante inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°0515068G demeurant à la Rue de Bizerte n°18 Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Allouche Wassim, Avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est sis au n°10 Avenue Louis Braille 3ème Etage, App 2 le Belvédère Tunis (Tél : 36.36.32.31)

Immeuble à Vendre : La totalité de l'immeuble dénommé AL WIFEK, objet du titre foncier n°533997 Nabeul d'une contenance de 134 Mètres carrés et qui se situe à la zone BIR EL GHOUL à la Rue des Cailles (AL HJAL) Nabeul, il est limité :

- Coté sud : Une ruelle secondaire du Rue des Cailles.

- Maison Sadok Mhir

- Coté Est la maison de Achour MHIR

- Coté Ouest : lot n°9 et l'entrée du local.

Le dit immeuble représente une ancienne maison à usage d'habitation qui se compose de trois chambres, un salon, une salle à manger, une salle de bain, une cuisine et un patio.

Mise à prix : Cent dix mille cinq cent cinquante Dinars (110.550,000 DTN) frais d'avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 18/01/2023 devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul à 9 Heures du matin et les heures qui suivent.

Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures, pour plus de renseignements contacter la Greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par le biais d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les étrangers.

2022403073VEPA1

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Maître Moncef Mekki**

**Avocat à la cassation**

**2 Bis Rue Argentine Tunis belvédère**

**MF : 767628/R/A/000**

**Tél : 50500242**

Créancier poursuivant :

La Société Financière de recouvrement des créances «SOFINREC» S.A en la personne de son représentant légal, R.C.N°B120262001, ayant son siège à Rue de l'île Rhodes les jardins du Lac II Tunis.

Partie saisie :

1- Mohamed Ben Taieb ben Salah Marzougui titulaire de C.I.N n°09241738 domicilié à Hmima Bennour Lassouda Sidi Bouzid.

2- Salem Ben Taieb Ben Salah Marzougui titulaire de C.I.N n°06066783 domicilié à Hmima Bennour Lassouda Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant :

Maître Moncef Mekki avocat à la cour, demeurant au 2 Bis rue Argentine "Imb Argentina" Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble à vendre :

La totalité des parts (5000 parts) qui représente 5000 m² revenant à la cautionnaire solidaire Salem Marzougui qui représente une partie indivise de la T.F nommée «KEFI» n°12780 Sidi Bouzid en dehors de la municipalité Lassouda de 500 m de la route n°13 Sfax Sbitla se compose d'un terrain agricole dans la superficie totale et de 1550450 m².

Mise à prix :

Douze mille cinq cent dinars (12.500,000 DT) majorée des honoraires et des frais légaux suivant l'expertise de Mr Abdelbaki Heni.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 12 janvier 2023 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Les conditions de visite :

La visite des lieux peut se faire tous les jours suivant l'horaire administratif et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers 1/3 de la mise prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent en outre avoir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur compétent.

2022403080VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Liquidation de la Société**

**OASIS DE PRODUCTIONS AUDIO VISUELLES**

**Siège social : 49, Rue Bab Suika B6 Tunis**

**RNE : 1210511W**

Suivant le jugement émanant du COURS D'APPEL de Tunis le 13/4/2022 sous le n°45488, il a été décidé la dissolution et la liquidation de la Société OASIS DE PRODUCTIONS AUDIO VISUELLES et la nomination de Mr Mustapha REZG comme liquidateur pour la réalisation des travaux de la liquidation, en lui accordant tout les pouvoirs. Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs par voie postale au siège de liquidation sis au 29, Avenue de GHANA, 1001 Tunis, dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT.

2022R02975VEPA2

---

**Appel d'offres pour la vente des actifs d'une société faillie**

**Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A**

**Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 la route touristique - Sousse**

**I.U : 0004594H**

En vertu d'une décision rendue par la chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 5 décembre 2022 affaire n°21/224, Mr. Ismail Sbai, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public qu'il se propose de vendre ses actifs comme étant un tout indivisible, et qui se composent des terrains des bâtiments et des équipements par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de vente après voir retiré un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 17 février 2023.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2022S01479VEPA2

---

**La République Tunisienne**

**Ministère de la justice**

**Le tribunal de première Instance de Sfax 2**

**Affaire N°159**

**Du 12/12/2022**

Monsieur le magistrat chargé de la distribution des biens à la cour de première Instance de Sfax2 dans l'affaire n°159 a décidé l'ouverture des procédures de distribution des biens déposées au caisse des dépôts sous le numéro M002497 daté du 19/01/2022 qui s'élèvent à 14.251.156D d'après la requête de distribution des Biens introduite par Maître Jamoussi Med Sofiène en représentant la banque Arab Tunisien Bank - ATB - Sfax contre le débiteur Makram Ben Mokhtar Bouali, titulaire de la CIN n°08751630 et les autres Créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête objet de dépôt des Biens.

En appliquant les dispositions de l'article 468 du C.P.C.C : "Tout créancier désirant participer à la distribution des biens, doit présenter ses titres de créances au greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de

l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents."

Cette signification est produite en appliquant les dispositions des articles 466 et 467 du C.P.C.C.

2022X01581VEPA2

---

**Jugement de Faillite**

**Clinique Omar de rééducation de réadaptation fonctionnelle et convalescence**

**Identifiant unique : 584095T**

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax 2, en date du 7 décembre 2022 à propos l'affaire 51, la Société «Clinique Omar de rééducation de réadaptation fonctionnelle et convalescence», sise à la route de l'Ain km 09 Sfax a été déclarée En faillite.

Le Tribunal a désigné M. Naima Ben Ltaief juge commissaire, et M. Habib Maalej syndic de la faillite Conformément aux dispositions de la loi du 11/11/197, les créanciers doivent produire leurs créances dans les délais légaux au syndic de la faillite sise à la Rue Abou Kacem Echebbi, Immeuble Elyssa Centre, Bloc A Bureau 101 Beb Bhar Sfax.

2022X01582VEPA2

---

**Avis de Distribution**

Le greffier du tribunal de première instance de Mahdia annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme 82.600.000 consignée à la trésorerie générale de Tunisie reçu n°M006060 du 28/01/2022 contre la société GOLDEN BODY WEAR, à la diligence de maître Asma Ben ARBIA avocate pour le compte de banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°93/2022 du 24/11/2022.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civiles et commerciales.

2022403071VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**KHWARIZMI SOFTWARES SUARL**

**Société en cours de liquidation**

**Capital social : 1 220 000 Dinars, l'équivalent de 450 000 USD**

**Identifiant Unique : 1722731D**

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers de la société KHWARIZMI SOFTWARES SUARL que le plan de répartition prévu par le dit article qui a été arrêté par le liquidateur Monsieur Majdi BESBES et peut être consulté à :

Résidence Rania-App.B05-Premier étage, Av. Mongi Slim - 2045 - L'Aouina. Toute personne intéressée peut faire opposition du dit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2022403078VEPA2

**Clôture des procédures de liquidation**

**Société «ISKANDER DE CONFECTION»**

**Id. unique : 539487B**

En vertu du rapport du juge de liquidation du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 29 novembre 2022, le liquidateur, Slah Guedouar 02 bis rue de l'argentine Tunis, porte à la connaissance du public que les procédures de liquidation de la société «ISKANDER DE CONFECTION» ont été clôturées.

2022403084VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE POLYCLINIQUE TAOUFIK**

**Société anonyme**

**Au capital de 123 000 000 DT**

**Siège social : Boulevard Med Bouazizi, Nord Hilton, Tunis - Tunisie**

**Numéro RNE : 0805334V**

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu mardi le 17 Janvier 2023 à 10h, au siège de la société Clinique Internationale Hannibal sis à la cité des Pins, Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, 6ème étage à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation;

2- Réduction du Capital social par annulation d'actions souscrites non libérées;

3- Modification corrélative de l'article (6) des statuts de la société;

4- Modification corrélative des Articles (29), (30) et (31) des statuts de la société;

5- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les Actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les Actionnaires.

2022R02983SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE TUNIPA S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 1 280 000 DT**

**Siège social : Rue 8002, n°7 Montplaisir - Immeuble Safsaf - App B1-8 /1073 Tunis**

**Identifiant unique : 0963408 B**

Les actionnaires de la société TUNIPA S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 13 janvier 2023 à partir de 10h30 du matin, au 61 Bis, Rue Bab Jedid 1008 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire ayant statuée sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

2- Lecture et Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2018, 2019 et 2020.

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020.

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2018, 2019 et 2020 et Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement du mandat des Administrateurs

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9- Pouvoir pour formalités.

2022403077SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société SIP.SICAF**

**Société anonyme**

**Au capital de 3 000 000 Dinars**

**Immeuble Galaxy Bloc 1 6ème étage rue Irak, 1002 Tunis**

**IU : 0496292E**

Messieurs les Actionnaires de la "SIP-SICAF" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 décembre 2022, à 11 heures à l'adresse suivante Immeuble Saadi Bloc AB 3ème étage B12 à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers de l'exercice 2021

2. Affectation des résultats.

2022403086SANB3

---

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale pour sa deuxième convocation**

**Société Mutuelle de Service Maritime «Essallem» Sayada**

**MF : 4456Y/N/M/000**

**CNSS : 76509-73**

Le président de la société mutuelle de service maritime «Essallem» Sayada porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2018-2019 aura lieu le jeudi 29 décembre 2022 à dix heures de matin au local maison de culture à Sayada afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2018-2019

- Lecture des rapports de commissaire aux comptes relatif aux exercices 2018-2019

- Discussions et approbation des rapports

- Mise à jour de la liste des adhérents

- Renouvellement d'un tiers du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023

- L'adhérent empêché peut donner un mondât certifié de la représenter à l'assemblée générale

- L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

2022S01483SODB3

---

# *DIVERS*

## Avis au public

**Déclaration de perte de titre de propriété**

Mr Wissem Ben Kamel Ben Taieb Amira titulaire de CIN n°07381885 déclare la perte du titre foncier constitutif n°7225/09 du titre foncier n° 25110 Ariana situé à Cité Ettadhamen Ariana.

Suivant attestation de perte de la garde nationale d'Ettadhamen daté du 7/12/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse du 15/12/2022.

2022T01343DIVD2

**Avis**

Mr Sadak Ben Abdesalam Ben Ayad déclare sur sa carte numéro 01247474 que sa propriété représentée dans tout l'étage premier et d'une superficie de 138 mètres carrés situé à la route Affrane km2 Sfax, qu'il acquis par achat en date du 24 novembre 1991 et immatriculé le 18 décembre 1991 numéro 6848 avec les deux notaires Zouhar Kallal et Muhammad Hentatit il a l'intention d'en obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax, dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aucune contestation n'étant admise passé ledit délai.

2022X01588DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Monji Ben Hamad El Agrabi avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 2089 m² environ sise à la route Menzel Chaker km 13.5 impasse Al Akrout Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X01589DIVD2